



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Baccalaureat

Question écrite n° 15298

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la note de service no 88-204 du 11 aout 1988 donnant des instructions relatives a l'épreuve écrite de philosophie dans l'ensemble des series du baccalaureat technologique a compter de la session 1989. Par arrete cite en reference, il est decide de porter de trois heures a quatre heures la duree de l'épreuve de philosophie. La note precise : « Cette mesure qui vise essentiellement a donner plus de facilites aux candidats pour composer ne signifie en aucune maniere qu'il sera procede a une modification de la nature de l'épreuve ni que sa difficulte sera accrue. » Si les candidats et les professeurs ne peuvent que se rejouir de l'allongement du temps de l'épreuve qui permettra une reflexion plus approfondie, il peut paraitre regrettable que le coefficient n'ait pas ete releve dans le meme temps. En effet, s'il est bon de donner aux candidats les possibilites de mieux reussir une épreuve, il serait equitable de conférer a celle-ci une meilleure rentabilite a l'examen du baccalaureat, correspondant a l'effort supplementaire demande aux eleves. Le passage du coefficient de 1 a 2 de l'épreuve de philosophie aux baccalaureats technologiques aurait plusieurs avantages, entre autres, celui de faire prendre plus au serieux cette discipline par les eleves et celui de hausser le niveau de ces baccalaureats au niveau des baccalaureats scientifiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir donner sa position sur la suggestion qui vient d'etre presentee.

Texte de la réponse

Reponse. - La note de service no 88-204 du 11 aout 1988, qui a porte, a partir de la session 1989, la duree de l'épreuve de philosophie de trois a quatre heures, pour l'ensemble des series du baccalaureat technologique, n'a en aucun cas modifie la nature meme de l'épreuve. Elle n'avait pour objectif que d'accorder aux candidats plus de temps de reflexion et davantage de facilites dans la redaction. C'est pourquoi outre le fait que toute modification de coefficient aurait pour consequence de bouleverser l'equilibre de l'ensemble de ces derniers, il ne parait pas opportun de changer celui actuellement affecte a l'épreuve de philosophie.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15298

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2989